



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

17 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Valentine MASSOLIN

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI (arrivé à 19h13 au point 2), Mme Safia DAVID, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT (arrivé à 19h12 au point 1), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mme MASSOLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme DAVID, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD) qui a donné pouvoir à Mme GOBERT

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Marlène STABLO

**04/ OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

VU la délibération n°02 du Conseil municipal du 3 avril 2023 adoptant le Budget Primitif (B.P.) de l'année 2023,

VU la délibération n°09 du Conseil municipal du 26 juin 2023 adoptant une décision modificative (D.M.) n°1 au budget de 2023,

VU la délibération n°05 du Conseil municipal du 25 septembre 2023 adoptant une décision modificative (D.M.) n°2 au budget de 2023,

VU la délibération n°09 du 18 décembre 2023 autorisant Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts

au budget de l'exercice 2023, avant le vote du budget de l'exercice 2024, sur des chapitres budgétaires identifiés,

CONSIDÉRANT que le service de contrôle de la préfecture de Seine-et-Marne a informé la collectivité que l'article L.1612-1 du C.G.C.T. s'applique au cumul de tous les votes budgétaires réels d'investissement, hors les prêts de l'année précédente, et pas seulement au budget principal,

VU l'avis favorable de la commission municipale des finances du 15 janvier 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 29 janvier 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-Adjoint délégué au personnel et aux finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A 32 voix pour et 1 contre (M. COLAS)**

RAPPORTE la délibération n° 9 du 18 décembre 2023 ;

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2023, avant le vote du budget de l'exercice 2024, sur les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles = 129 222€

- | | |
|---|----------|
| ○ 2051 « Concessions et droits similaires » | 69 972 € |
| ○ 2031 « Frais d'étude » | 59 250 € |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles = 1 171 154€

- | | |
|--|-----------|
| ○ 2116 « Cimetière » | 17 500 € |
| ○ 2128 « Autres agencements et aménagements » | 7 500 € |
| ○ 2135 « Installations générales divers bâtiments » | 750 546 € |
| ○ 2151 « Réseaux de voirie » | 200 976 € |
| ○ 2152 « Installations de voirie » | 7 500 € |
| ○ 21538 « Autres réseaux » | 1 250 € |
| ○ 21568 « Autres matériel et outillage de voirie » | 7 274 € |
| ○ 2158 « Autres matériels et outillage d'incendies » | 67 875 € |
| ○ 2183 « Matériel de bureau et informatique » | 40 717 € |
| ○ 2184 « Autres immobilisations corporelles mobilier » | 23 357 € |
| ○ 2188 « Autres immobilisations corporelles » | 46 659 € |


Chapitre 23 – Immobilisations en cours = 313 750€

- | | |
|--|-----------|
| ○ 2312 « Agencements et aménagements de terrains » | 63 750 € |
| ○ 2313 « Constructions » | 210 000 € |
| ○ 2315 « Installation, matériel et outillage technique » | 40 000 € |

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 08/02/2024
publié ou notifié le 08/02/2024
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,


Maud TALLET



Fait à Champs-sur-Marne, le 29 janvier 2024

Le Maire,



Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.